

RCS : ROANNE
Code greffe : 4201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00151
Numéro SIREN : 829 455 617
Nom ou dénomination : A2M GESTION PRIVEE

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2023 sous le numéro de dépôt 2684

SARL A2M GESTION PRIVEE
5 Place du Marché
42300 Roanne

Objet : RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION

Monsieur,

Suite à la réception et à l'analyse des documents transmis par vos conseils, je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli notre rapport.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire relative à l'exercice de notre mission.

KARIM BENSAFI
CABINET BENSAFI
EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES
29 RUE DU COLISEE 75008 PARIS
SOCIETE AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
008 384 384 35 PARIS

Rapport du commissaire à la transformation

*Transformation de la Société à Responsabilité Limitée
« A2M GESTION PRIVEE »
en Société par Actions Simplifiée*

Rapport du Commissaire à la transformation

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné, en application des dispositions de l'article L 224-3 du code de Commerce, par décision des associés, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et nous prononcer, en application des dispositions de l'article R 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Situation de la « SARL A2M GESTION PRIVEE »

La société

La société A2M GESTION PRIVEE est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros, composée de 1000 parts sociales de 10 euros chacune, dont le siège social se situe au 5 Place du Marché, 42300 Roanne.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Roanne sous le numéro 829455617.

La société a pour objet principal le Conseil pour la gestion et les affaires, conseil en gestion de patrimoine, conseil en investissements financiers, courtage et intermédiaire en assurance, transactions sur immeubles et fonds de commerce, sans encaissement de fonds, effets ou valeurs, courtage en opérations de banque et en services de paiement.

Sa durée de vie est fixée à 99 ans et vient à expiration en 2116.

La transformation de la société est destinée à permettre une plus grande souplesse de gestion.

La situation

ð Analyse du compte de résultat

L'analyse porte sur les états financiers au 30/09/2023 sur un exercice de 9 mois. Le précédent exercice comptable courait du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2022 (18 mois).

Le chiffre d'affaires sur 9 mois s'élève à 412 KE sur 9 mois contre 499 KE sur 18 mois l'exercice précédent, soit une hausse constatée de 65%.

Les dépenses courantes se portent à 175 KE, desquelles nous obtenons une valeur ajoutée de 237 KE en date de situation.

Après impôts et taxes (5KE) et dépenses de personnel (83 KE), l'excédent brut d'exploitation représente 149 KE soit 36% du chiffre d'affaires.

Les dotations aux amortissements sont significatives puisque la dotation sur 9 mois se porte à 21KE, laissant un résultat courant avant impôts à 138KE.

Un résultat exceptionnel, principalement dû à une cession d'immobilisation, dégage un résultat exceptionnel de 6KE, et après impôt sur les bénéfices de 34 KE, l'entreprise atteint un résultat net de 109 KE.

ð Analyse bilancielle

Au niveau du bilan, les capitaux propres sont positifs puisque s'élevant à 205 KE.

Des emprunts pour un montant de 82 KE existent également, accompagnés au passif par d'autres présences notables : dettes fournisseurs (21 KE), Organismes sociaux (13 KE), Etat (23 KE) ainsi que des créances clients pour 77 KE.

L'actif laisse paraître des investissements pour un montant brut total de 244 KE principalement composé d'installations et agencements (116K E) ainsi que d'un véhicule pour 80 KE. Le montant net des immobilisations se porte à 174 KE. En parallèle, l'entreprise dispose de créances clients (89 KE) et de disponibilités pour 169 KE en tenant compte des comptes à terme.

Respect par la société « A2M GESTION PRIVEE » des conditions juridiques préalables à la transformation

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les textes ne fixent plus de montant minimal pour le capital des SAS.

Il n'y a pas de condition relative à un nombre minimum d'actionnaires.

Appréciation de la valeur des biens composant l'actif social

Et des avantages particuliers

Biens composant l'actif social

L'actif social de la société « A2M GESTION PRIVEE » à la date du 31/12/2022, se compose des éléments suivants :

- Actif immobilisé 121 154 euros
- Actif circulant 164 109 euros

Valeur des biens constituant l'actif social 285 263 euros

Appréciation de la valeur de ces biens

D'après l'examen limité de la balance comptable, les biens composant l'actif social ne présentent pas de moins-value latente significative et nous n'avons pas relevé de passif significatif supplémentaire omis.

CONCLUSION

La revue des comptes est satisfaisante. Par ailleurs, votre gérance nous a assuré qu'aucun événement postérieur au 31/12/2023, n'était susceptible de remettre en cause de façon significative la valeur de l'actif social.

Attribution d'avantages particuliers

Nous n'avons noté aucun avantage particulier accordé par la société « A2M GESTION PRIVEE » au profit d'associés ou de tiers.

Respect de la condition relative aux capitaux propres

A la clôture du 31/12/2023, les capitaux propres de la société « A2M GESTION PRIVEE » s'élevaient à 195 778 euros pour un capital social de 10 000 euros. Ainsi, le montant des capitaux propres est au moins égal à celui du capital social.

Travaux effectués

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission, applicables en France, pour :

- Examiner la valeur des biens composant l'actif social,
- Rechercher l'attribution d'avantages particuliers,
- Examiner de la balance générale du 30/09/2023, annexée au présent rapport,
- Attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social,
- Vérifier que les conditions préalables à la transformation en société par actions simplifiée sont remplies à la date d'effet de l'opération.

Conclusion

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part au regard de la continuité d'exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal à celui du capital social.

Nous n'avons pas relevé d'avantage particulier accordé par votre société au profit d'associés ou de tiers.

Fait à Paris, le 13 décembre 2023

Karim BENSAFI

